

QUAND ET COMMENT VOUS REINSCRIRE ?

ADMIS après jury de 1ère SESSION

- réinscription WEB du 04/07 14h au 19/07 inclus (*sous réserve de la décision du jury*)
- reprise des inscriptions le 21/08

ADMIS après jury de 2ème SESSION

- accès à la réinscription WEB après le jury de 2ème session

cas particulier : formation continue

- pas de réinscription en ligne.
- contactez le SCAFOP pour connaître la procédure

cas particulier : formations en apprentissage

- pas de réinscription en ligne.
- Contactez le service LICENCE ou le service MASTER pour connaître la procédure :
 - service.LICENCE@univ-angers.fr
 - service.MASTER@univ-angers.fr

cas particulier : étudiants en échange à l'étranger

- vous n'aurez accès à votre réinscription qu'après validation de vos notes par le jury (généralement jury de 2ème session)

Les 3 étapes de la réinscription

- **1. Saisie de la CVEC 2024** : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

notez votre n° de CVEC à la fin de la saisie, il vous sera demandé au cours de votre inscription sur l'EN

- **2. Saisie depuis votre ENT de votre réinscription et règlement** scolarité / mes inscriptions / inscription administrative

IMPORTANT :

- si vous n'avez pas reçu votre notification de bourses 2024-2025 avant l'inscription, vous n'aurez pas accès au tarif boursier. Le remboursement sera à demander à réception de votre notification de bourse (transmission d'un RIB + notification de bourse définitive à votre service scolarité).

- règlement des frais d'inscription en ligne uniquement

- **3. Dépôts des PJWEB en ligne** (suivre les instructions en fin de saisie)
 - Après vérification des PJWEB par les services administratifs, votre inscription sera validée et vous aurez accès à vos certificats de scolarité en ligne.



toutes les infos. sur la rentrée
solennelle à partir de mi-juillet

FERMETURE FACULTE ESTHUA
du 19/07 au soir au 19/08 matin